

« Ne pas faire l'impasse sur les inégalités sociales », entretien avec Gwenaële Calvès, professeur de droit

14 juin 2006



Comment expliquer la montée en puissance de la thématique des discriminations ?

Les associations de lutte contre le racisme, le sexisme ou l'homophobie ont investi le terrain du droit, d'où est issue la notion de discrimination. Ce terrain leur est apparu plus directement opératoire qu'une approche militante centrée sur des valeurs de fraternité, de respect mutuel, etc. En luttant contre les discriminations, on ne cherche plus à changer les mentalités, mais à rendre impossibles certains comportements.

Dans le même temps, le durcissement de l'appareil législatif, sous l'influence du droit communautaire au début des années 2000, a favorisé cette évolution : la loi Génisson du 3 mai 2001 et la grande loi « relative à la lutte contre les discriminations » du 16 novembre 2001, suivies par une kyrielle d'autres textes, ont contribué à rendre crédible un dispositif qui restait jusqu'alors mal connu et largement incantatoire.

Ne risque-t-on pas de masquer les inégalités sociales ?

Tout se passe en effet comme si la polarisation actuelle sur les discriminations conduisait à faire l'impasse sur la question des inégalités socio-économiques ou territoriales. Quand on entend déplorer « l'absence d'enfants d'immigrés » dans tel ou tel secteur professionnel dont l'accès est de facto réservé aux enfants de la bourgeoisie, on croit rêver ! Par quel miracle, des enfants d'ouvriers pourraient-ils faire jeu égal avec des enfants de cadres ? Les processus discriminatoires qui frappent certaines catégories de la population n'interviennent pas dans un monde juste et parfait, mais dans un contexte de chômage de masse, où les inégalités sociales se creusent et se reproduisent toujours plus brutalement. C'est ce que tend à faire oublier un recours abusif au registre de la non-discrimination. Je rappellerai donc que si toutes les discriminations s'analysent comme des inégalités (de traitement), la grande majorité des inégalités ne sont pas le produit d'une discrimination antérieure.

Que penser des chartes et des labels de plus en plus nombreux contre la discrimination et pour l'égalité des chances ?

Leur objectif est de mobiliser la société civile et d'inviter les acteurs économiques à prendre l'engagement de respecter la loi. Symboliquement, c'est peut-être utile, mais juridiquement, ça n'apporte rien. Par ailleurs, je reste perplexe devant la forte pression exercée par certains chefs d'entreprise désireux d'enregistrer les caractéristiques ethniques de leurs salariés afin, disent-ils, de lutter plus efficacement contre les discriminations. Ils seraient plus crédibles s'ils commençaient par lever les différents obstacles à la mobilité professionnelle que constituent la tyrannie du diplôme initial, l'hyper-conformisme des procédures de recrutement ou la faible valorisation des acquis de l'expérience.

Cet article est extrait du magazine Alternatives Economiques n°244, février 2006

Gwenaële Calvès est notamment auteure de *La discrimination positive*, coll. Que sais-je ? n° 3712, éd. PUF, 2004.

Photo / Fotolia

-
- Emplacement :
 - Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/Ne-pas-faire-l-impasse-sur-les-inegalites-sociales-entretien-avec-Gwenaele>